

SEANCE DU 18 AVRIL 2017

*L'an deux mil dix sept le dix huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bélâbre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Mr LAROCHE Laurent**, Maire de Bélâbre.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2017

Présents : Laurent Laroche, Maire, Alain Nevière, Annie Brulon, Dubos Sandra, Jacques Martinaud, Vincent Manteau, Sylviane Ouvrard, Léonard Stéphane, Suzanne Marchand, Maillochon Marie-Jeanne, Pouget Jean-Marc, Laurence Baritaud, Paul Jeanneau.

Absent excusé : Chiron Florian

Secrétaires de séance : Mr Martinaud Jacques et Mr Léonard Stéphane

Ordre du jour :

Budget Primitif 2017 budget Principal

Budget Primitif 2017 Budget Assainissement

Organisation Elections Présidentielles

Questions Diverses

Monsieur le maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 27 Mars 2017 et apporte certaines précisions :

- L'augmentation des taux d'imposition était nécessaire mais reste raisonnée : elle permettra de pallier au coût de certains travaux ou évènements à venir ; elle a été approuvée à l'unanimité.
- Compétence d'urbanisme PLUI : notre décision de nous opposer à son transfert à la CDC MOVA sera valable jusqu'au 31.12.2019 et transférée de plein droit à la CDC MOVA au 01.01.2020 sauf si les conseils municipaux mis en place en 2020 s'y opposent également dès après leur installation.
- Le prêt de 40 000 € auprès de la Caisse d'Epargne reste pour l'instant en suspens : il sera peut être porté à 70 000 € si nous n'obtenons pas l'ensemble des subventions demandées.
- La réunion publique sur les pesticides est reportée en Mai. Il est envisagé d'élargir les thèmes qui seront abordés lors de cette réunion, à savoir : la non utilisation des pesticides, la non réouverture du plan d'eau cette année, et y adjoindre également l'intervention des Fédéraux dans le cadre de la constatation de la destruction des « nids d'hirondelles ».

Ce compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 : Budget Principal

Le budget (en diminution par rapport à celui de 2016) présenté par le Maire s'équilibre à 705 191,00 € pour la section « fonctionnement » et à 1 200 372,30 € pour la section « investissement » ; Les investissements 2017 comportent notamment la réalisation de certains travaux (école, place la mairie, mairie et salle des fêtes, place de la république et rue Gambetta, l'étude pour le plan d'eau) et l'achat de matériels divers (véhicule électrique, mobilier école et mairie, étagère pour la bibliothèque, plaques mémoire de rue, ...).

Il est approuvé à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2017 : Assainissement

Le budget présenté aussi par le Maire s'équilibre à 62 528,52 € pour la section « fonctionnement » et à 705 416,99 € pour la section « investissement » ; les investissements 2017 seront principalement la réalisation des travaux d'assainissement de nos réseaux.

Il est approuvé à l'unanimité.

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Pour rappel et compte tenu des travaux à la mairie, le bureau de vote pour ces élections est transféré à l'école. Le maire fait lecture des directives du préfet pour le bon déroulement de celles-ci (éviter notamment tout trouble possible). Une visite des lieux aura lieu samedi 22 Avril à 11 H 30 afin de mettre en place une parfaite organisation.

QUESTIONS DIVERSES

- Autorisation est donnée au maire pour la signature d'une convention pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques à l'entrée de la future place de la salle des fêtes.

- Emploi salarial : pour préparer le départ en retraite en fin d'année de Louis BOUTIN, TERENCE BOHAN va passer en CDD à compter du 1^{er} Juin 2017. Accord du conseil municipal.

- Travaux en cours :

Mairie et salle des fêtes : les travaux prennent du retard. Il a été découvert des fils électriques enterrés au niveau du transformateur et non répertoriés, une fosse septique qui se déverse dans un souterrain au-dessous de la salle des fêtes et qui doit être raccordée au « tout à l'égout » soit en traversant l'avenue Jean Jaurès soit en rejoignant la rue Aristide Briand ; l'étude sur le faux plafond de la salle des fêtes reste en suspens.

Peintures : le sous plafond de l'office de tourisme a été repeint en vert ; les portes avant et latérales de l'église ont reçu une première couche de peinture rouge foncé.

Le massif de fleurs à droite de l'église est en cours de réalisation.

Les jardinières du vieux pont, trop petites, devront être remplacées.

- Salle rue des Remparts : le bailleur SCALIS nous la rétrocède gratuitement mais l'intérieur est en mauvais état (réparations à prévoir) ; A noter par ailleurs qu'actuellement sur BELABRE 8 logements de SCALIS (rue G SAND, rue V HUGO et rue GAMBETTA) sont inoccupés (faute de preneurs)

- Camping : les jeux pour enfants sont en mauvais état et devront être remplacés avant de début de la saison pour éviter tout accident.

Cuve à gaz camping : la société Antargaz qui devait procéder au changement de la citerne du camping n'est toujours pas intervenue à ce jour. Mr le Maire contactera Mr Vassalo.

Liste des délibérations prises lors de cette séance :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (Budget Principal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivant L.2311-1 à L2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts nous permettant d'aller jusqu'au 31 mars de chaque année, et au-delà, suivant la date de réception des informations nécessaires à l'élaboration de celui-ci,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur en la personne de Monsieur Laurent LAROCHE, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 0 contre adopte le budget primitif principal 2017 comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	705 191.00 €	705 191.00 €
<i>Section d'investissement</i>	1 905 563.30 €	1 905 563.30 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (Budget Assainissement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivant L.2311-1 à L2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts nous permettant d'aller jusqu'au 31 mars de chaque année, et au-delà, suivant la date de réception des informations nécessaires à l'élaboration de celui-ci,

Monsieur le Maire expose le contenu du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur en la personne de Monsieur Laurent LAROCHE, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 0 contre adopte le budget primitif Assainissement 2017 comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	62 528.52 €	62 528.52 €
Section d'investissement	705 416.99 €	705 416.99 €

CONVENTION SDEI borne de recharge électrique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal afin de permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDEI de l'Indre et soumet au conseil une convention établie par cet organisme. Il précise également que le coût de ces travaux sera porté par le SDEI.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité, l'implantation d'une borne électrique sur le parking de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du contrat de ruralité il serait possible de présenter le projet d'aménagement d'espace public pour la mairie et la salle des fêtes par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin, et présente le projet de financement correspondant :

DEPENSES HT	montant	RECETTES HT	montant	%
travaux	128 318.56 €	Etat DETR Deman	38 495.56 €	30
honoraires		Département		
		Région		
		Emprunt	25 663.72 €	
		Contrat de ruralité deman	64 159.28 €	50
TOTAL	128 318.56 €	TOTAL	128 318.56 €	100

le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à présenter la demande de subvention correspondante.

PROJET MEMOIRE DE RUE

Monsieur Nevière présente au conseil un projet créant un parcours patrimonial à partir de reproduction de cartes postales anciennes pour valoriser le Bêlâbre des premières années du vingtième siècle en le comparant au Bêlâbre actuel.

Il soumet au conseil les conditions de réalisation de ce projet ainsi que son coût, soit 5430 euros TTC. Il expose que celui-ci pourrait bénéficier d'une aide financière du Département représentant la somme de 3000 euros laissant à la charge de la commune la somme de 2430 euros.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de Mr Nevière et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide le lancement de ce projet,

Autorise Mr le Maire à demander les aides financières correspondantes et l'autorise à signer le bon de commande du Groupe SODIMASS

FONDS de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter deux dossiers pour l'année 2017 :

1) travaux liés à l'efficacité énergétique des bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes
 Rubrique : rénovation thermique des bâtiments visant à diminuer leur consommation énergétique ainsi qu'au titre de la transition énergétique visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics.

Montant des travaux : 206 770.37 HT soit 248 124.44 TTC

2) Travaux Sécurisation de l'Ecole

Rubrique : mise aux normes et sécurisation des équipements publics

Montant des travaux : 30 106.99 HT soit 36 128.38 TTC

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

1) travaux liés à l'efficacité énergétique

DEPENSES HT	montant	RECETTES HT	montant	%
travaux	206 770.37 €	Etat FS IPL Demandé	103 385.18	50
honoraires		Département		
		Région		
		Emprunt	103 385.18	50
TOTAL	206 770.37 €	TOTAL	206 770.37 €	100

2) travaux sécurisation de l'école

DEPENSES HT	montant	RECETTES HT	montant	%
travaux	30 106.99 €	Etat DETR Demandée	15 053.49 €	50
honoraires		Département		
		Région		
		Emprunt	6 021.41 €	
		FSIPL demandé	9 032.09 €	30
TOTAL	30 106.99 €	TOTAL	30 106.99 €	100

Le conseil après en avoir délibéré, et en accord avec la proposition faite par Monsieur le Maire autorise celui-ci à présenter les dossiers de demandes de subventions correspondantes auprès de la Préfecture et l'autorise également à signer tout document concernant ces dossiers.

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
 (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

L'assemblée délibérante;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} février 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347, majoré 325, du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CALENDRIER :

08 Mai 2017 à 11 H 45 Commémoration du 8 Mai 1945

10 Mai 2017 à 20 H 30 réunion des associations demandée par le comité des fêtes pour préparer l'arrivée de la course cycliste COMC du 15 Juillet

29 Mai 2017 à 11 H Journée de la résistance avec dépôt de gerbes et vin d'honneur
à la salle rue des remparts

21 Juin 2017 Fête de la musique

26 Juin 2017 à 20 H Prochain conseil municipal

01 Juillet 2017 Fête des Ecoles

Début Juillet 2017 Réunion demandée par Paul JEANNEAU pour préparer le marché de Noël 2017 et son transfert au comité des fêtes.

Fin de la réunion à 23 H